## GENERAL ASSEMBLY



Distr. GENERALE

A/3226 ler novembre 1956 FRANCAIS

CRIGINAL : ANGLAIS

Première session extraordinaire d'urgence

CONVOCATION DE LA PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE D'URGENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Lettre en date du 31 octobre 1956, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la Yougoslavie aupres des Nations Unies

New-York, le 31 octobre 1956

Le Gouvernement de la République populaire fédérative de Yougoslavie prend note de la décision qu'a prise le Conseil de sécurité dans la résolution qu'il a adoptée à sa 751eme séance, le 31 octobre 1956 (document S/3721), de demander la convocation d'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement de la République populaire fédérative de Yougoslavie approuve cette décision et demande la convocation immédiate de cette session extraordinaire d'urgence.

Le représentant permanent de la République populaire fédérative de Yougoslavie auprès des Nations Unies

(Signé) Joza BRILEJ